



## Retraites d'aujourd'hui et de demain

DANS le langage social, le mot *retraite* en est venu à désigner à la fois, bien malencontreusement,

– l'état d'inactivité économique dans lequel se trouve une personne retirée de son ancienne fonction professionnelle (*être en retraite*);

– et le revenu qu'elle perçoit à ce titre (*toucher une retraite*).

Cette ambiguïté complique encore, s'il en était besoin, une question par nature difficile, dont les données ont de plus grandement évolué avec la généralisation du salariat, le recul de la mortalité et de la fécondité, et la croissance économique.

Dans une société où dominent les activités indépendantes, agricoles, artisanales, commerciales, et où la mortalité est forte, l'arrêt d'activité est déterminé par les capacités physiques, indépendamment de l'âge; la garantie des vieux jours est, pour la plupart, assurée par l'épargne individuelle, par le patrimoine familial et le dévouement filial. La proportion de personnes âgées inactives n'est pas telle que leur entretien minimal pose des problèmes insurmontables à des familles de grande taille, et à la société. La puissance publique n'est sollicitée que pour codifier le droit de propriété et d'héritage, recueillir les personnes indigentes et assurer des revenus (*pensions*) à ses anciens serviteurs, marins, militaires, fonctionnaires.

De nos jours, au contraire, la retraite est devenue une question éminemment *politique*. Si nombreux et si enchevêtrés sont les liens juridiques créés entre les salariés, leurs employeurs et de nombreux médiateurs (caisses de retraites professionnelles, régime général de la Sécurité sociale, régimes particuliers...) qu'il appartient aux pouvoirs publics et à la loi de rendre des arbitrages entre différentes parties prenantes au revenu national, et d'assurer des garanties de longue durée à toutes sortes de droits acquis, leur première responsabilité étant

la valeur de la monnaie dans laquelle sont libellées les créances.

Avec la Première Guerre, l'effondrement de créances nationales ou accordées à des puissances étrangères (« emprunts russes », mais aussi ottomans, austro-hongrois, chinois, sud-américains...) avait ruiné de nombreux épargnants qui comptaient sur ces « rentes » pour assurer leur vieillesse. Avec la Seconde, le déchaînement de l'inflation a réduit à bien peu des droits libellés en francs. L'édifice actuel, bâti avec le souci de ne pas renouveler de telles expériences, repose sur le principe de la *répartition* et non plus de la *capitalisation* (voir encadré p. 2). Si les *droits* de chacun dépendent de son âge et de son activité antérieure, la *valeur* de ces droits dépend de l'abondance de la production: la garantie donnée aux futurs retraités, c'est l'activité productrice de leurs successeurs. La qualité de cette garantie résulte du rapport entre la quantité de droits distribués et la production future. Tous les paramètres de celle-ci ne peuvent être prévus, mais une bonne part de ses composantes le peuvent, en particulier le nombre de futurs actifs. C'est dire l'intérêt d'une récente simulation du *Commisariat général du Plan* (1), fondée sur une hypothèse de *stationnarité* des mécanismes de natalité, mortalité et activité (voir p. 3).

« Les régimes de salariés, calcule-t-il, peuvent (actuellement) assurer à leurs ressortissants un rendement de 80 % plus élevé que ce qu'il serait dans une situation *stationnaire* » (le rendement est la pension obtenue pour chaque franc cotisé). Les retraités d'aujourd'hui sont globalement dans une situation privilégiée, qui justifie l'appellation d'« âge d'or des retraites » qu'un autre auteur (2) a donnée à la période

(1) « Faire gagner la France ». Sous la direction de Henri Guillaume, Commissaire au Plan. Pluriel, Hachette, 1986. Les textes en italique sont des citations de cet ouvrage p. 118 à 123.

(2) André Babeau « La fin des retraites ? ». Pluriel, Hachette, 1985.

écoulée depuis les années 1950. Trois raisons essentielles expliquent cet écart de 80 % :

1) La *jeunesse* actuelle de la pyramide des âges joue pour 30 %. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les pyramides des âges, la pyramide réelle et la pyramide stationnaire selon la mortalité actuelle (figure), pour comprendre que le poids des retraités ne peut que s'accroître à terme : « *Le boom des naissances de l'après-guerre gonfle aujourd'hui la population en âge de travailler. De plus, les générations aujourd'hui âgées ont jadis été touchées par des maladies qui épargnent leurs cadets mieux soignés.* »

2) La montée *récente* du salariat joue aussi pour 30 %. Il s'agit essentiellement des femmes : « *Nombreuses sont aujourd'hui les femmes qui travaillent et donc cotisent. (...) Dans les trente ans qui viennent, le nombre d'anciennes salariées,*

## RÉPARTITION ET CAPITALISATION

Dans le système par *répartition*, les pensions versées aux retraités sont financées directement par les cotisations prélevées sur les revenus des personnes actives du moment.

Dans le système par *capitalisation*, les pensions versées aux retraités sont financées par leur propre épargne, prélevée sur leur revenu pendant leur période d'activité, et placée dans l'intervalle.

La différence essentielle entre les deux systèmes est la *nature du contrat* entre le futur retraité et l'organisme qui lui versera sa retraite. En répartition, il s'agit d'une prestation de services : en échange de sa cotisation, le salarié acquiert un *droit*. En capitalisation, il s'agit d'un prêt, en échange duquel le salarié acquiert une *créance*. Sous réserve des clauses de « réversion » (aux veuves en particulier), un droit est en principe personnel et ne se transmet pas par héritage, tandis qu'une créance fait partie des actifs de succession et est transmise aux héritiers.

Cette différence a pour conséquences :

– que la *propriété* des cotisations non encore devenues pensions reste celle du cotisant en capitalisation, tandis qu'elle est celle de la caisse de retraite en répartition,

– et que la *durée* de détention est brève en répartition, longue en capitalisation : dans ce dernier cas, elle est de l'ordre de la différence entre l'âge moyen d'un retraité et l'âge moyen d'un actif.

Dans les faits, tout système de retraite est mixte, ne serait-ce que parce que l'économie fonctionne par répartition : le niveau de vie des retraités est globalement assuré, même dans un système de capitalisation, par les productions simultanées des actifs. Il y a capitalisation des droits (« points » de retraite), même dans un système de répartition. De plus, la propriété des cotisations peut être collective (tontines, associations, salariés d'entreprise, etc.), ce qui fait ressembler un contrat de capitalisation à un système de répartition si la population propriétaire se renouvelle constamment.

Dans un système de répartition, le paramètre essentiel est le *rapport du nombre des actifs*, qui cotisent, à *celui des retraités*, qui perçoivent.

Dans un système de capitalisation, c'est le *taux d'intérêt réel* des placements, c'est-à-dire le taux d'intérêt du marché corrigé du taux d'inflation.

Beaucoup de raisonnements se font par assimilation d'un système à l'autre : on assimile cotisations et épargne, prestations et rentes, etc., d'où par exemple des calculs de « rendement » des cotisations. Ces calculs sont fort utiles, notamment pour apprécier la solvabilité des droits acquis, mais ne modifient pas la nature juridique des contrats passés.

*titulaires de droits directs, augmentera rapidement, cependant que la population active féminine atteindra un plafond.* »

3) La dernière raison, qui ne joue plus que pour quelque 10 % (3), est l'*incomplète maturité* du système. Un système prévu pour verser une pension complète aux cotisants ayant 37 ans d'activité (37 ans 1/2 exactement, soit 150 trimestres), ne paye ses premières prestations à taux plein que 37 ans après sa création et 37 ans de cotisations... Un système de répartition est en principe dans une situation moins confortable, parce qu'il valide les périodes d'activité antérieures à sa création (« points gratuits »), mais il suffit qu'il le fasse imparfaitement pour avoir 37 ans d'aisance. Nombreux sont les régimes qui n'ont pas encore 37 ans, mais ils s'en approchent.

Le chômage joue un rôle inverse, qui compense à peu près ce dernier facteur : « *Un taux de chômage de 10 % se traduit par une réduction équivalente du rendement par rapport à une situation de plein emploi.* »

Les facteurs d'aisance vont lentement disparaître : les systèmes parviennent à maturité dans les prochaines années, beaucoup de femmes salariées arriveront à la fin d'une carrière complète pendant les années 1990, et les premiers enfants des classes nombreuses auront 60 ans en 2006...

Des évolutions favorables pourraient, il est vrai, atténuer ce constat pessimiste :

– la *diminution du chômage* augmenterait le nombre de cotisants et diminuerait le poids d'allocations concurrentes des retraités ;

– la *reprise de la croissance économique* accroîtrait le nombre de cotisants, l'aisance des caisses de retraite et le pouvoir d'achat de leurs réserves ;

– la *reprise de l'immigration* de travailleurs augmenterait sans délai le nombre de cotisants ;

– la *reprise de la natalité* augmenterait elle aussi le nombre de cotisants, à terme certes plus éloigné, le temps de transformer enfants en producteurs, mais à terme coïncidant précisément, si cette reprise était prochaine, avec les années difficiles où les classes nombreuses d'après-guerre fourniront d'importants contingents de retraités, de 2005 à 2030 environ.

Dans la mesure où ces évolutions heureuses ne seraient pas toutes ensemble suffisantes, il faudrait se résoudre à la diminution du rendement des cotisations

– soit que les cotisations s'accroissent,

– soit que les prestations s'abaissent,

– soit que la durée de cotisation s'allonge et la durée de prestation se raccourcisse.

Le plus vraisemblable est que tous ces leviers soient utilisés *à la fois* pour atténuer l'importance relative de chacun. Une baisse de rendement de 80 % peut en effet être obtenue par *une seule* des évolutions suivantes :

– augmenter les cotisations de 80 % ;

(3) Les facteurs invoqués se cumulent par multiplication :  $1,3 \times 1,3 \times 1,1 = 1,86$ . Mais il ne s'agit ici que de donner un ordre de grandeur de l'importance de chaque facteur.

– diminuer les retraites servies de 55 % (100/180) ;

– retarder l'âge de la retraite de 9 ans, selon le calcul du Commissariat du Plan.

Chacune de ces orientations a d'ailleurs de nombreuses modalités qui en feraient porter différemment le poids selon les catégories sociales, les carrières, les générations, les situations de couple et de famille. Par exemple, la diminution relative des prestations de retraites pourrait être obtenue par une évolution moins favorable que celle des revenus d'activité (« sous-indexation ») et s'appliquer soit proportionnellement à tous les âges, soit cumulativement avec l'âge, ce qui en retarderait l'inconvénient, mais désavantagerait les retraités les plus âgés. Le retard de l'âge de la retraite peut être prescrit par la loi, mais être obtenu aussi par des modifications des droits acquis selon la durée d'activité professionnelle : on pourrait ainsi distinguer selon les âges d'entrée en activité. Quant à l'augmentation des cotisations, elle peut être imposée ou volontaire. Le développement récent, dans les catégories les plus aisées, de pratiques de capitalisation, peut être ainsi apprécié, l'épargne spontanée ainsi recueillie restant la propriété de l'épargnant.

Considérées autrefois comme des revenus d'assistance, octroyés par la société à des travailleurs devenus inaptes, les retraites sont aujourd'hui considérées comme une partie *différée* de la rémunération d'activité, devant permettre un « troisième âge » supportable. Une aussi forte transformation ne saurait se faire sans difficultés politiques. Le mieux est d'en comprendre les données.

Michel Louis LÉVY

## COMBIEN Y A-T-IL DE RETRAITÉS ?

Aussi étonnant que cela paraisse, on ne connaît pas de façon précise le nombre de personnes vivant aujourd'hui en France de leurs retraites. « En 1983, le nombre de prestations vieillesse versées par tous les régimes de base, salariés ou non salariés, s'élevait à plus de 12 millions. » (Babeau, p. 69.) Mais évidemment, beaucoup de personnes reçoivent *plusieurs* prestations. Au recensement de 1982, l'INSEE dénombrait 7 402 180 retraités ainsi répartis, en milliers :

	Hommes	Femmes
Anciens agriculteurs exploitants	577	755
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	324	417
Anciens cadres	247	93
Anciennes professions intermédiaires	382	347
Anciens employés	678	1 208
Anciens ouvriers (y compris agricoles)	1 406	968
<b>Total</b>	<b>3 614</b>	<b>3 788</b>

(Recensement de 1982, sondage au 1/4. Les collections de l'INSEE, vol. D 103, tableau D5.)

Mais il s'agit plutôt ici de personnes « retirées » d'une ancienne profession, qu'elles peuvent, surtout les femmes, n'avoir exercé que peu de temps. Et l'INSEE classe en « actifs » les retraités ayant une activité professionnelle, même d'appoint.

Par ailleurs, l'INSEE recense 7 075 004 personnes vivant dans 4 908 948 « ménages ordinaires », dont la « personne de référence » (appelée précédemment chef de ménage) est un retraité (ibid, tableau D13).

Quant à l'administration fiscale, qui repère le cumul des retraites dont bénéficie un individu et un ménage, les personnes et les prestations non imposables sur le revenu lui échappent.

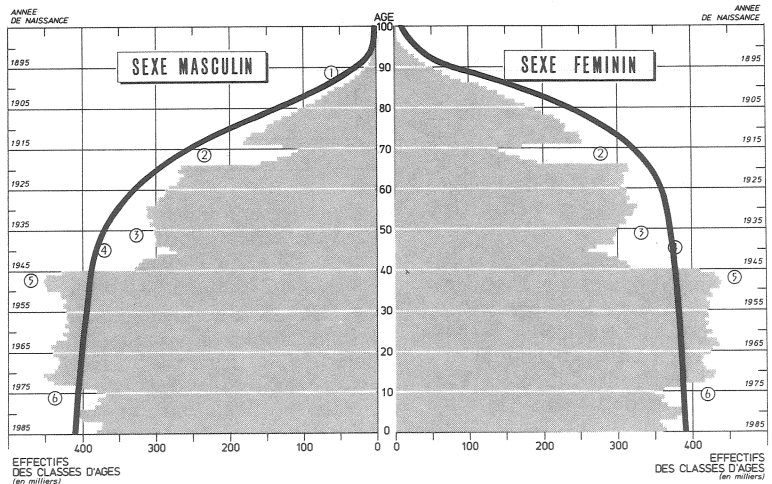
## La référence stationnaire

Dans les débats sur les retraites, la dialectique entre le poids du passé (capitalisation) et la prospérité du présent (répartition) a des liens étroits avec l'articulation, dans le raisonnement démographique, entre les considérations longitudinales, relatives aux générations successives, et les considérations transversales, relatives aux années successives. Les choses se simplifient dans le cas théorique dit de population stationnaire, où les nombres annuels de naissances et de décès sont égaux et constants. Alors la pyramide des âges serait fixe et aurait pour profil la courbe des survivants de la table de mortalité (figure). Pour imaginer dans ce cas un système de retraite par répartition, il faut adjoindre une hypothèse d'activité stationnaire : la répartition par âges des entrées dans la vie professionnelle et des sorties de la vie professionnelle sont stables.

Pour imaginer le système de capitalisation correspondant, il faut encore des hypothèses économiques supplémentaires : le taux de croissance est constant, le taux d'intérêt réel lui est égal. (Une population dont le taux de croissance est constant, mais non nul, est dite population stable.)

Et pour couronner le tout, il faut encore faire l'hypothèse que le système de retraite fonctionne avec les mêmes règles, « depuis toujours ». Autant dire que la référence stationnaire est très éloignée de la réalité. Elle n'en est pas moins utile à la

compréhension des situations réelles et à celle de l'influence qu'aurait toute modification des régimes de fécondité, de mortalité, d'activité professionnelle, de croissance économique, de règles de cotisations et de prestations.



Population de la France au 1<sup>er</sup> janvier 1986 (56,3 millions d'habitants) et population stationnaire, de 800 000 naissances et 800 000 décès par an, issue de la table de mortalité de 1980-1982 (59,5 millions d'habitants)

Pour compléter  
*Population et Sociétés*

Plusieurs institutions publiques, universitaires et privées ont récemment créé des bulletins d'information, qui s'efforcent comme, *Population et Sociétés*, de décrire en quatre pages des faits de société et les travaux qui leur sont consacrés. La liste qui suit indique l'organisme éditeur, le titre du bulletin, l'adresse d'abonnement, et entre parenthèses la date et le sujet du dernier numéro reçu.

● INSEE. *Premiers résultats*. Observatoires économiques régionaux : à Paris : OEP, tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Irrégulier (n° 54, février 1986 : « Démographie des entreprises »).

● INSEE et CNDP. *Ecoflash*. CNDP, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris cedex 05. Mensuel (n° 7, mars 1986, La chimie dans la crise). 10 numéros : 70 F.

● CREDOC. *Consommation et modes de vie*. 142, rue du Chevaleret, 75634 Paris cedex 13. Mensuel (n° 9, mars 1986 : Les recours à l'aide sociale). 10 numéros : 100 F.

● Ministère de l'Éducation nationale. *Education et Avenir*. SPRESE 7, 58, boulevard du Lycée, 92170 Vanves (n° 0 février 1986 : « Les jeunes face à l'embauche »), 10 numéros : 50 F.

● Ministère du Travail, *Premières informations*, SES, 1, place de Fontenoy, 75700 Paris (n° 3, mars 1986 : « Les TUC »).

● Ministère de la Culture, *Développement culturel*, SER, 2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris (n° 65, mars 1986 : « Les dépenses culturelles des villes ont triplé de 1978 à 1984 »).

● Institut de l'enfance et de la famille. *La lettre de l'IDEF*, 3, rue Coq-Héron, 75001 Paris (n° 2 février 1986 : Le statut de l'enfant dans le monde). 10 numéros : 100 F.

● Université catholique de Louvain. Département de Démographie. *La Gazette Démographique*, 1, place Montesquieu, B-1348, Louvain-la-Neuve (Belgique) trimestriel (n° 7, mars 1986 : « Vers une longévité de 100 ans ? »).

● ADIS (Association pour la diffusion de l'Information sociale).

Directeur-Gérant : Gérard Calot. — C.P. n° 1343 ADEP.  
Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. — D.L. 2<sup>e</sup> trim. 1986.  
Édité par l'INED. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris,  
Cedex 14. — CCP Paris 9061-56 H. — Imp. : Bayard-Presses.

## POPULATION

N° 1 - 1986

## SOMMAIRE

Marco BRESCHI et Massimo LIVI BACCI : *Saison et climat comme contraintes de la survie des enfants. L'expérience italienne au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Patrick FESTY : *Conjoncture démographique et rythmes familiaux : quelques illustrations québécoises.*

Alain BIDEAU : *Fécondité et mortalité après 45 ans. L'apport des recherches en démographie historique.*

Jean-Paul SARDON : *La collecte des données sur les pratiques contraceptives : les enseignements de l'enquête INED-INSEE de 1978.*

Gilles PISON : *La démographie de la polygamie.*

Michèle TRIBALAT : *Chronique de l'immigration.*

Institut national d'études démographiques

Joëlle Gaymu, Paul Paillat, Alain Parant  
avec la collaboration de Pierre Suraut

VIEILLISSEMENT  
DE LA POPULATION  
ET  
ACTIVITÉS LOCALES

VIENT DE PARAÎTRE  
Diffusion : P.U.F. — Prix : 75 F

Travaux et Documents

Cahier n° 109

*Lettre de la Protection sociale*, 47, rue de Lancry, 75010 Paris (n° 1, mars 1986 : « Dossier protection sociale »), 10 numéros : 100 F.

● DRASS du Languedoc-Roussillon. *Informations rapides*, trimestriel. 4<sup>e</sup> trimestre : « Exploitation régionale des causes de décès ». 586, rue du Bastion-Ventadour, 34064 Montpellier cedex. Gratuit.

## INSTITUTIONS

## Nouveau statut de l'INED

Un décret du 12 mars 1986, publié au *Journal Officiel* du 14, érige l'*Institut national d'études démographiques* en « établissement public national à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la population et du ministre chargé de la recherche ».

Entre autres missions de l'INED, l'article 3 précise les suivantes :

« ...  
5) Il assure l'information du public sur les questions démographiques.

6) Il assure au niveau international la diffusion des travaux démographiques français et le développement de l'information démographique en favorisant l'usage de la langue française. »

L'article 4 indique que l'INED « peut notamment...

6) participer, notamment sous forme de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées conjointement avec des services de l'État, des établissements publics, des collectivités locales ou d'autres organismes publics ou privés, français, étrangers ou internationaux.

7) Assurer la publication et la diffusion de tous travaux et études se rapportant à ses activités, ainsi que de toute information à caractère démographique ».

L'INED est administré par un conseil d'administration (art. 5 à 8) et un directeur (art. 9) assistés par un conseil scientifique (art. 12 à 14). Le décret organise également la création d'unités de recherche (art. 10 et 11) et d'une commission d'évaluation des équipes de recherche (art. 15).

RECTIFICATIF  
Pyramide des âges 1986

Une erreur ponctuelle altère la pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 1986, publiée dans *Population et Sociétés*, n° 200, mars 1986 : les effectifs masculins de 57 et 59 ans, nés en 1929 et 1927, sont du même ordre que ceux de 58 ans, nés en 1928, et non, comme indiqué, de 30 000 inférieurs. La pyramide reproduite page 3 du présent bulletin est corrigée.

Le numéro  
Abonnement 1 an  
Abonnement 2 ans  
Abonnement 3 ans

France : F 3,40 Etranger : F 5,35  
France : F 34,00 Etranger : F 53,50  
France : F 64,00 Etranger : F 96,00  
France : F 85,00 Etranger : F 125,00